



**F3SCTA du 19 mars 2026**

### **Préconisation 1**

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail académique d'Aix-Marseille a été alertée à plusieurs reprises sur les impacts significatifs du déploiement de nouveaux outils numériques nationaux sur les conditions de travail des personnels, notamment en termes de charge de travail, de risques psychosociaux et de désorganisation des services.

Conformément à la réglementation, (article 63 du décret n° 2020-1457 du 20 novembre 2020), les représentants des personnels réunis en F3SCT académique le 14 mars 2024 ont voté la réalisation d'une étude portant sur l'impact de la mise en œuvre d'une nouvelle application informatique sur les conditions de travail.

Au regard des visites d'établissement et des travaux effectués lors de groupes de travail, les représentants des personnels siégeant en F3SCT académique demandent à Monsieur le Recteur de transmettre au ministère de l'Éducation nationale les préconisations suivantes, visant à garantir un déploiement des outils numériques respectueux de la santé et des conditions de travail des personnels :

### **Préconisations à destination du ministère**

#### 1.Évaluation de l'impact psychosocial

- Lancer une étude d'impact sur les conditions de travail dû la mise en place d'un nouveau logiciel à portée nationale.
- Intégrer cet impact dans les rapports annuels sur la santé et la sécurité au travail.
- Déployer le logiciel à partir d'une version suffisamment aboutie, stabilisée et opérationnelle, afin de prévenir les risques psychosociaux liés aux dysfonctionnements techniques, aux surcharges de travail et aux réorganisations induites. La version initiale destinée au déploiement doit faire l'objet d'une validation préalable par un collège d'experts indépendants (ergonomie, conditions de travail, organisation...), avant toute généralisation au niveau national.

#### 2.Formation et accompagnement

- Rendre obligatoire une formation préalable à l'utilisation du nouvel outil pour tout agent concerné.
- Mettre en place une plate-forme nationale pour centraliser les retours et améliorer l'outil.

#### 3.Amélioration de l'ergonomie et du support technique

- Assurer un dialogue continu avec les utilisateurs pour adapter le logiciel à leurs besoins.
- Mettre en place une assistance dédiée (hotline réactive, guide clair, FAQ actualisée).

#### 4.Aménagement du déploiement et du calendrier des tâches

- Éviter les mises à jour lourdes en période de forte activité administrative.
- Mettre en place un délai raisonnable entre la mise en production et les échéances fixées aux agents.
- Prévenir les personnels suffisamment en amont des mises à jour afin de permettre des opérations de maintenance préventive.

## Préconisation 2

### Préconisations à destination des rectorats (portée académique)

Au regard des visites d'établissements et des travaux effectués lors de groupes de travail dans le cadre de l'étude sur l'impact de la mise en œuvre d'une nouvelle application informatique sur les conditions de travail, les représentants des personnels siégeant en F3SCT académique demandent à Monsieur le Recteur de publier les préconisations suivantes, visant à garantir un déploiement des outils numériques respectueux de la santé et des conditions de travail des personnels :

#### 1. Soutien et accompagnement local

- Désigner un référent académique pour répondre aux besoins spécifiques des établissements.
- Organiser des temps d'échange entre pairs sur le temps de travail afin d'identifier les difficultés et proposer des solutions adaptées.
- Prévoir des sessions de formation continues après la mise en place du nouveau logiciel pour approfondir les compétences et répondre aux questions émergentes.
- Mettre en place un système de mentorat ou de référents locaux pour accompagner les utilisateurs dans leurs premières semaines d'utilisation.

#### 2. Réduction de la charge mentale et répartition des tâches

- Encourager une répartition équitable des tâches entre agents pour éviter que la mise en place dans un établissement ne repose que sur une personne.
- Adapter la charge de travail en cas de dysfonctionnement majeur du système.
- Allouer des renforts temporaires pendant la phase de transition pour absorber la surcharge liée à la double gestion des systèmes.

#### 3. Suivi et remontée des difficultés de mise en place dans les établissements scolaires

- Intégrer les problèmes liés à la mise en place du logiciel dans les établissements dans les DUERP, les registres SST et les bilans des F3SCT académiques.
- Garantir la prise en compte des alertes, leur suivi et assurer un retour aux agents concernés dans les délais les plus rapides.
- Mettre à disposition des outils de communication adaptés (FAQ, messages automatiques) pour informer les usagers des éventuels délais ou dysfonctionnements.
- Former les personnels à des techniques de gestion de conflit et à la communication bienveillante pour apaiser les tensions avec les usagers.

#### 4. Communication et reconnaissance

- Valoriser l'investissement des agents pour le déploiement et l'appropriation de ces nouveaux outils.
- Garantir une information transparente sur les évolutions du logiciel et les actions correctives mises en place.

#### 5. Dispositifs de prévention et de prise en charge des risques psychosociaux liés au déploiement

- Proposer des dispositifs de soutien psychologique, comme une cellule d'écoute dédiée pour les agents en difficulté.
- Organiser régulièrement des espaces de discussion et de co-développement professionnel, afin de permettre aux agents d'exprimer les difficultés rencontrées, de partager les pratiques, de construire collectivement des solutions et de prévenir les risques psychosociaux liés au déploiement d'un nouveau logiciel.
- Impliquer la médecine de prévention quant au suivi des agents concernés par la mise en place d'un nouveau logiciel.